



Synthèse de la table ronde

**RAPPORT BRUXELLOIS SUR
L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2014**

Femmes, précarités et pauvreté
en Région bruxelloise





Synthèse de la table ronde

RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2014

Femmes, précarités et pauvreté
en Région bruxelloise



Rapports bruxellois sur l'état de la pauvreté

Le contenu du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté est défini dans l'ordonnance du 20 juillet 2006 «relative à l'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale». L'Observatoire de la Santé et du Social s'est vu confier la responsabilité de son élaboration.

Cette ordonnance établit que le rapport sur l'état de la pauvreté paraît sur une base biennale et est composé de cinq parties : le Baromètre social (annuel), le Rapport thématique, les Regards croisés (contributions externes), le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté et la Synthèse de la table ronde. Sur la base de ces différents cahiers, l'Assemblée réunie formule enfin des recommandations par rapport à la lutte contre la pauvreté.

La présente Synthèse de la table ronde est le cinquième cahier du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014 :

- Baromètre social
- Rapport thématique : «Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise»
- Regards croisés
- Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté
- Synthèse de la table ronde

Les différents rapports sont disponibles sur le site web de l'Observatoire (www.observatbru.be) ou via naouassar@ccc.irisnet.be.

Le contenu de ce rapport peut être repris, moyennant une citation claire de la source.

Veillez faire référence à la synthèse de la table ronde de la manière suivante :

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015) *Synthèse de la table ronde*, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014, Commission communautaire commune : Bruxelles.

COLOPHON

Auteurs :

Sarah LUYTEN
Laurence NOËL

Mise en page :

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie da Costa Maya

Dépôt légal :

D/2015/9334/31

Pour plus d'informations :

Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles-Capitale
Commission communautaire commune
Avenue Louise 183 – 1050 Bruxelles
Tél. : 02/552 01 89
observat@ggc.irisnet.be
www.observatbru.be

Sarah LUYTEN
Tél. : 02/552 01 53
sluyten@ggc.irisnet.be

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont participé à cette table ronde, les parlementaires et ministres bruxellois ainsi que tous ceux et celles qui ont contribué à la publication des différents cahiers du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté.

Nous remercions en particulier les membres du Collège réuni de la CCC compétents pour la politique d'aide aux personnes et à leurs représentants pour l'introduction et la conclusion de la table ronde, ainsi que les orateurs qui ont présenté leur travail autour de la précarité et de la pauvreté au féminin dans la Région de Bruxelles-Capitale : Martin Wagener (la Strada), Bruna Sassi (Soroptimist), Justine Vleminckx (Fédération des services sociaux), Amélie Daems (Flora), Jean Spinette (président de la Conférence des présidents et secrétaires des 19 CPAS bruxellois) et Bruno Vinikas (Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté).

L'équipe de l'Observatoire

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	6
I. ACCUEIL PAR MONSIEUR P. SMET, MINISTRE COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'AIDE AUX PERSONNES.....	7
II. QUELQUES RÉACTIONS GÉNÉRALES AU RAPPORT THÉMATIQUE.....	9
III. DÉBAT PUBLIC AUTOUR DE TROIS THÈMES.....	10
1. Thème 1 : Les femmes sans logement (adéquat).....	10
1.1 Présentation des résultats d'une étude de la Strada (centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri).....	10
1.2 Présentation du projet Soroptimist (membre du Vrouwenraad vzw et du Conseil des femmes francophones asbl).....	11
1.3 Réactions de la salle.....	12
2. Thème 2 : Entraide.....	12
2.1 Présentation d'une étude réalisée par la Fédération des services sociaux bicommunautaires : portrait d'une femme dans la précarité.....	12
2.2 Présentation de l'étude de Flora vzw.....	12
2.3 Réactions de la salle.....	13
3. Thème 3 : La dimension du genre dans la politique de lutte contre la pauvreté.....	14
3.1 Intervention de la Conférence des présidents des CPAS (et du président du CPAS de Saint-Gilles).....	14
3.2 Intervention du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté.....	14
3.3 Réactions de la salle.....	15
IV. CONCLUSION PAR MME C. FRÉMAULT, MINISTRE COMPÉTENTE POUR LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'AIDE AUX PERSONNES.....	16
ANNEXE : PARTICIPANTS À LA TABLE RONDE.....	19

INTRODUCTION

A l'occasion de la publication de chaque Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, une table ronde est organisée en vue d'examiner publiquement les conclusions du rapport avec l'ensemble des acteurs concernés. L'objectif est de formuler des pistes de travail qui pourraient alimenter le débat parlementaire et contribuer au plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté et ainsi, pouvoir inciter à l'action politique dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

La table ronde a eu lieu le 3 mars 2015 et a réuni 121 personnes, dont quelques-unes des femmes concernées, des responsables politiques, des décideurs politiques locaux, des associations ayant collaboré au rapport thématique, des intervenants sociaux et des chercheurs.

La journée a débuté avec une présentation des principaux constats du Baromètre social et du Rapport thématique «Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise». La parole fut ensuite donnée à quelques organisations de terrain qui ont contribué aux Regards croisés et qui ont proposé quelques constats et pistes d'action autour de trois thèmes :

1. La question du sans-abrisme des femmes : les femmes sans-abri, mal logées et sans logement dans la Région de Bruxelles-Capitale.
2. Les pratiques collectives de soutien et des initiatives d'entraide, initiées et auto-organisées par des groupes de femmes pour améliorer leurs conditions de vie.
3. La question de l'importance d'adopter, ou non, une perspective de genre dans le développement et l'évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté.

La présente Synthèse de la table ronde résume les interventions autour de ces thèmes et les réactions de la salle.

Vous trouverez un résumé du rapport thématique sur le site web de l'observatoire (www.observatbru.be > publications > pauvreté > rapports sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale) ou via ce lien : Résumé du rapport thématique^[1].

Vous trouverez également les présentations concernant le Baromètre social et le Rapport thématique sur le site web de l'observatoire (www.observatbru.be > publications > pauvreté > rapports sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale) ou via ce lien :

Présentation Baromètre social 2014 (.pdf)^[2]
(uniquement disponible en français)

Présentation Rapport thématique partie I (.pdf)^[3]

Présentation Rapport thématique partie II (.pdf)^[4]
(uniquement disponible en français)

[1] <http://www.observatbru.be/documents/publications/2014-rt-pauvrete-femmes-armoede-vrouwen.xml?lang=fr>

[2] <http://www.observatbru.be/documents/publications/2014-rt-pauvrete-femmes-armoede-vrouwen.xml?lang=fr>

[3] <http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/2014-thematisch-rapport-ppt-deel1-luyten.pdf>

[4] <http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/2014-rapport-thmatique-ppt-partie2-noel.pdf>

I. ACCUEIL PAR MONSIEUR P. SMET, MINISTRE COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'AIDE AUX PERSONNES

Mesdames et messieurs,

Merci de m'avoir invité à prendre la parole à l'occasion de cette table-ronde.

Cela me donne l'opportunité de m'exprimer une fois de plus sur un sujet qui me préoccupe beaucoup, et pour lequel les défis de notre gouvernement Bruxellois en cette matière restent très importants.

«*Mon cœur bat dans cette ville*» et «*mon cœur est blessé par ce que j'y vois*». Voici ma première impression à la lecture du rapport thématique et du rapport «regards croisés».

Car le problème majeur dans notre Région est que pour l'approche de la lutte contre la pauvreté comme pour d'autres problématiques, il existe un nombre importants d'organisations qui mènent des actions sociales visant à réduire celles-ci mais que finalement la pauvreté ne cesse d'augmenter.

Est-ce à dire que ces organisations fonctionnent mal ?

Non bien sûr, et leurs témoignage ou analyse dans le cahier «regards croisés» démontrent que beaucoup de travail est réalisé. Les CPAS, les associations sont actives sur le terrain.

Mais nous devons encore mieux travailler la cohésion et la coordination dans ce maillage social pour mieux prévenir ce phénomène de la pauvreté.

Est-ce à dire qu'il y a assez de moyens et assez de gens pour la combattre ?

Sans doute non car il faut agir au cœur du problème et prendre en compte l'aspect multidimensionnel de la pauvreté.

Il faut travailler sur plusieurs aspects : le logement, l'emploi, la qualité de nos services, et dégager les moyens pour mener des politiques inclusives et transversales.

Comme je l'ai déjà dit il y a plusieurs années : «vous devriez exiger aussi que les responsables politiques fassent davantage et simplifient les structures, utiliser l'argent pour ceux qu'on aide au final, les gens sur le terrain».

Comme ces femmes d'ailleurs qui interpellent dans le rapport de l'Observatoire de la Santé et du Social :

- elles se décrivent comme plus exposées à la pauvreté car se sentent plus responsables de leur famille, de leurs enfants ;
- elles plaident pour de meilleurs revenus (plus dignes), pour des logements adéquats et à loyer modéré, pour un accès à plus d'emplois pour un même salaire, à un accès à des consultations sociales, psychologiques voire juridiques
- ces femmes nous disent qu'en fait, elles se désintéressent pour la plupart du fait politique dans son ensemble, quel que soit le niveau de pouvoir d'ailleurs. Elles sont amères voire critiques par rapport au domaine politique.
- mais, ces femmes parviennent encore à proposer des pistes de travail et suggèrent par ailleurs des réformes dans divers domaines d'actions publiques et souhaitent que nous, les représentants politiques, ayons une meilleure connaissance de leurs problèmes, de leur quotidien.

Quelles sont nos priorités ?

- La lutte contre la pauvreté à Bruxelles ne peut réussir sans une approche commune et centralisée pour tous les habitants et sans distinction. Nous devons concevoir et gérer la politique de lutte contre la pauvreté concrètement, il faut avoir une vision claire de la situation, un suivi des projets et dans la mesure du possible, une évaluation de l'impact des politiques menées. Baromètre social, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, datawarehouse, sont autant d'outils que nous devons utiliser et développer ;

- En collaboration avec ma collègue Céline Fremault, nous venons de lancer un appel à projet pour des actions dans le cadre du *Housing First* sous forme de partenariats entre des associations de terrain et des CPAS. Précisément, nous avons voulu étendre le modèle aux femmes et aux jeunes ;
- Les CPAS jouent un rôle central dans la lutte contre la pauvreté, que ce soit par l'aide sociale ou l'insertion socio-professionnelle. Leur fonctionnement sera soutenu, notamment par le développement de services de médiation de dettes, en ce sens nous poursuivrons l'implémentation d'un logiciel commun. Quant aux coordinations sociales, de nouvelles dispositions seront prises pendant cette législature parce qu'il est primordial d'activer et de soutenir les réseaux au profit des publics en difficulté.
- La réactivation d'une concertation entre tous les ministres du Collège réuni et les communautés afin de mener des politiques d'action sociale transversales sur la RBC et de définir un Plan concret de lutte contre la pauvreté dans notre Région ;
- Nous travaillons déjà à une nouvelle approche et à une gestion efficace du dispositif de lutte contre le sans-abrisme.

Parce qu'il est inacceptable que des personnes vivent dans la rue, je veux assurer un accueil des sans-abris dans la dignité, qui prévoit un accompagnement spécifique pour la réintégration dans la société.

Enfin, je vais conclure par ceci : le principe d'égalité des chances entre les hommes et les femmes est un des piliers de nos démocraties.

Ce principe, existant dans notre législation, doit aussi continuer à être le fondement de nos actions politiques.

La qualité de notre société se mesure à sa capacité à garantir l'accès pour tous aux droits fondamentaux et bien entendu sans distinction basée sur le sexe, et sans distinction basée sur d'autres critères.

Il y a de notre responsabilité de Ministre de l'Aide aux Personnes de faire que, dans cette Région qui nous est chère, nos citoyens les plus démunis puissent vivre mieux.

Je vous remercie de votre attention

II. QUELQUES RÉACTIONS GÉNÉRALES AU RAPPORT THÉMATIQUE

Les familles monoparentales méritent plus d'attention

C'est en effet une réalité qui ne concerne pas uniquement les femmes, mais aussi de nombreux enfants. Il faut une approche systématique de l'ensemble des problèmes que ces personnes éprouvent ainsi qu'une centralisation de la prestation de services. Cette centralisation est indispensable tant le paysage social bruxellois est fragmenté. Les familles monoparentales devraient être épargnées des sanctions.

Les mécanismes de pauvreté qui touchent les mères célibataires ne sont pas différents des mécanismes qui touchent les autres groupes, mais il ne fait aucun doute que les parents célibataires courent un grand risque d'y être confrontés.

Plusieurs mères célibataires ont des enfants placés en institution. Pour ce groupe, la pauvreté ne peut pas non plus être un motif pour placer les enfants, mais dans de nombreux cas le placement s'avère être la simple conséquence de la pauvreté.

Un suivi du rapport sur l'état de la pauvreté

Les citoyens doivent avoir accès à la suite qui donnée aux constats et aux recommandations qui découlent du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté.

L'accès à l'accueil de la petite enfance est un des principaux leviers dans la lutte contre la pauvreté au féminin

Un bon système d'accueil de l'enfance permet aux femmes d'allier famille et travail. Sans accueil accessible, c'est presque impossible.

Mesurer l'impact du durcissement de l'accès à la sécurité sociale

L'impact des réformes en matière de pensions, d'allocations de chômage et de soins de proximité varie en fonction de la Région et du genre. Les femmes sont fortement touchées par ces réformes parce qu'elles ont souvent un travail précaire, sont généralement cohabitantes ou chef de famille et vivent souvent des périodes de chômage temporaire.

En ce qui concerne les pensions, la réforme touchera différemment les femmes que les hommes. Les femmes bruxelloises sont en effet peu nombreuses à pouvoir acquérir des droits complets à la pension.

Un regard de genre sur ces réformes est crucial.

III. DÉBAT PUBLIC AUTOUR DE TROIS THÈMES

Le débat public a été structuré autour de trois thèmes :

1. La question du sans-abrisme des femmes : les femmes sans-abri, mal logées et sans logement dans la Région de Bruxelles-Capitale.
2. Les pratiques collectives de soutien et des initiatives d'entraide, initiées et auto-organisées par des groupes de femmes pour améliorer leurs conditions de vie.
3. La question de l'importance d'adopter, ou non, une perspective de genre dans le développement et l'évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté.

Ces thèmes sont récurrents dans le rapport thématique et dans les contributions des Regards croisés. Les thèmes sont exposés par un auteur des Regards croisés et quelques pistes d'action sont également avancées.

1. THÈME 1 : LES FEMMES SANS LOGEMENT (ADÉQUAT)

Les femmes en situation de précarité/pauvreté interviewées pour le Rapport thématique ont estimé que le logement constitue un des principaux problèmes auxquels elles sont confrontées : discrimination, logements trop chers, logements souvent de mauvaise qualité, manque de place, etc. Outre la problématique des logements inadaptés, de plus en plus de femmes vivant dans la Région de Bruxelles-Capitale sont confrontées au sans-abrisme. Ce problème revêt plusieurs formes : vivre dans la rue, dans une maison d'accueil, habiter chez la famille ou les connaissances, etc. Il existe différents profils de femmes sans-logis et il faut une aide adaptée à chacune d'entre elles. Les actions concrètes liées au sans-abrisme peuvent notamment comprendre : la mise à disposition directe de logements (*Housing First*), une offre d'aide adaptée grâce à un réseau vaste et efficace ainsi que l'organisation d'actions préventives pour éviter que les femmes se retrouvent dans la rue.

1.1 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE DE LA STRADA (CENTRE D'APPUI AU SECTEUR BRUXELLOIS D'AIDE AUX SANS-ABRI)

En 2014, la Strada a mené une étude autour des femmes sans-abri et des femmes en centre de crise et en maison d'accueil dans la Région de Bruxelles-Capitale. Pour tous les résultats de cette étude, nous vous renvoyons à la Strada. Néanmoins, les éléments suivants ont été présentés par Martin Wagener dans le cadre de cette Table ronde :

- Il y a une augmentation générale de la pauvreté et du sans-abrisme, tant chez les femmes que les hommes.
- Près de la moitié des femmes hébergées dans une maison d'accueil sont victimes de violence (dont 25 % de violence conjugale).
- Les femmes migrantes victimes de violence conjugale sont extrêmement vulnérables et ne disposent que de très peu de moyens ou de possibilités pour faire face aux difficultés. Elles sont surreprésentées dans le groupe des femmes sans-abri.
- De nombreuses femmes sans-abri souffrent de problèmes de santé mentale et doivent être accompagnées

sur le plan psychologique. Ces problèmes sont souvent devenus chroniques à cause du temps passé dans la rue.

- Un logement devrait offrir aux femmes sécurité et certitude, mais lorsque cela s'avère impossible à cause de la violence conjugale, il faut pouvoir trouver des lieux de refuge. Parfois, on peut opter pour des lieux où il n'y a que des femmes.
- S'il doit non seulement y avoir des places pour les femmes dans des maisons d'accueil, il y a lieu de renforcer la place «des femmes» et de faire de la place «pour les femmes» dans toute la société.

1.2 PRÉSENTATION DU PROJET SOROPTIMIST (MEMBRE DU VROUWENRAAD VZW ET DU CONSEIL DES FEMMES FRANCOPHONES ASBL)

«Housing first» s'adresse souvent aux hommes. Sur base d'innombrables témoignages et au vu de la nature spécifique du cas des femmes sans-abri, un **projet d'accompagnement social dans un logement solidaire** a donc été développé via Chez Nous/Bij Ons. Ce projet unique à Bruxelles, a démarré en octobre 2013 et vise à accueillir quatre femmes pour une durée moyenne de 3 ans. Les participantes sont des femmes en grande précarité : problématiques psycho-sociales, addictions, longues périodes de sans-abrisme, problèmes de santé, etc. Il s'agit d'un groupe cible pour lequel les solutions existantes sont souvent insuffisantes. L'objectif est de préparer les participantes au projet «Housing first» à une vie indépendante, par différents moyens (accompagnement individuel, vie en communauté, etc.).

Les témoignages de quelques locataires et assistantes sociales donnent une idée du projet :

«Le projet est super mais lorsque l'on retrouve un adresse fixe et que l'on essaie de se poser, tous les courriers bloqués nous rattrapent et on est inondé par des factures impayées, des lettres de rappel, des intérêts de retard et c'est assez difficile de redémarrer avec tout cet arriéré sur le dos.»

«Quand on a vécu dans la rue aussi longtemps, on est toujours sur le qui-vive et on ne se laisse pas faire, ce n'est pas simple ensuite de vivre en communauté, il faudra pas mal de temps pour se faire confiance et que l'on puisse partager, on manque tellement encore de tout.»

«Ce qui est important ici, c'est qu'on a une chambre personnelle pour dormir et récupérer parce que dans la rue, en tant que femme, il est difficile de fermer l'œil, on se fait voler, violer, battre. Alors, on est toujours angoissée et c'est pendant la journée, qu'on trouve enfin un peu de repos. Tandis que dans les abris de nuit, on change tous les jours de lit avec le risque d'attraper des poux ou la gale. C'est horrible. Et en ce qui concerne l'hygiène corporelle, quel bonheur d'avoir une salle de bains pour 4 et deux toilettes.

Car en tant que femmes, on pouvait accéder à la douche dans certaines associations tous les jours mais pas plus de 5 à 10 min. après avoir fait une file de plus d'une heure... quant aux toilettes, dans la ville, il n'y a pratiquement pas de toilettes publiques gratuites. D'où leur intérêt pour le concept des cafés suspendus qui leur permet non seulement de bénéficier d'une boisson ou d'un repas dans un cadre «normal» hors les restaurants sociaux mais qui leur donne un accès gratuit aux sanitaires.»

«Aujourd'hui, après quelques mois de vie en commun, elles sont encore à se reconstruire, certaines convaincues de définitivement tourner le dos à la rue, se mobilisent pour se remettre en ordre administrativement, prendre soin de leur santé, réduire ou supprimer leurs assuétudes à l'alcool, drogue, médicaments, essayent de retisser de nouveaux liens sociaux. D'autres, sont retournées dans des squats, encore en errance dans leur parcours de vie, sont plus ou moins acceptées par le groupe, elles ne tirent comme bénéficiaire du projet qu'un lit et une chambre pour se protéger.»

Les principaux problèmes d'un tel projet sont :

1/ l'adaptation au nouvel environnement :

Dormir dans un lit, pouvoir laisser ses possessions quelque part au lieu de devoir les transporter dans des sacs toute la journée, préparer à manger au lieu d'aller manger dans un restaurant social ;

2/ reconstruire une vie sociale basée sur cette vie en communauté :

Difficultés à être en contact constant avec les mêmes colocataires après avoir toujours rencontré d'autres personnes pendant des années, de jour comme de nuit, à essayer d'organiser une vie en communauté, alors que la rue ne laisse aucune place au compromis et stimule plutôt la force verbale ou physique.

Les autorités peuvent soutenir un projet "Housing first" pour les femmes en :

- prévoyant des services sociaux et médicaux à très «bas seuil» ;
- travaillant au départ des talents et des compétences des femmes, partir de leur autonomie ;
- prévoyant après ce projet (d'une durée de trois ans) :
 - des logements avec un loyer bas par le biais des Agences immobilières sociales (AIS).
 - un accès aux formations qui ne débouchent pas uniquement sur des emplois précaires.
 - davantage de places accessibles dans l'accueil de la petite enfance.
 - des centres de rencontres qui ont une offre spécifique d'activités pour les femmes.
 - des services de bien-être généraux qui peuvent répondre aux différents problèmes auxquels les femmes sont confrontées.

1.3 RÉACTIONS DE LA SALLE

Promouvoir l'habitat solidaire

1/ Le Rapport indique que les femmes interrogées demandent de promouvoir l'habitat solidaire. C'est également avancé ici comme piste éventuelle. Toutefois, peu de projets mènent réellement à un résultat car la cohabitation est loin d'aller de soi et s'avère peut-être encore plus difficile pour les personnes qui vivent ou qui ont vécu une situation complexe et précaire. Davantage de recherches en appui à la politique devraient être consacrées à l'habitat solidaire.

2/ L'habitat solidaire n'est pas toujours un libre choix. Les femmes peuvent prendre part ou non à un projet, mais souvent, elles ne peuvent pas obtenir d'aide en matière de logement et d'accompagnement, sans devoir accepter la cohabitation.

3/ Enfin, toujours autour de l'aspect de cohabitation, un accompagnement intensif est important pour ce type de projets d'habitat solidaire.

4/ L'habitat solidaire a plus de chance de réussir lorsqu'il émerge de la base et lorsqu'un logement et un accompagnement adéquats sont prévus à la demande des femmes qui aimeraient cohabiter.

Projets de courte durée

Trop souvent, les gens se voient offrir des possibilités de trop courtes durées. Après avoir été ignorés pendant des années et avoir vécu une situation précaire après une autre, on attend souvent d'eux après quelques années en habitat solidaire, en bénéficié effectivement d'un logement et d'un accompagnement, qu'ils puissent sortir de la précarité pour de bon. Qu'advient-il de ces personnes à l'issue du projet ? On ne peut pas attendre d'un projet de courte durée qu'il les sorte d'une précarité vécue pendant des décennies.

Poursuivre des projets à durée déterminée n'est pas responsable, il faut laisser du temps aux personnes.

2. THÈME 2 : PRATIQUES COLLECTIVES D'ENTRAIDE

Différents projets permettent aux femmes d'obtenir de l'aide au travers d'échanges mutuels. Nous pensons à l'habitat solidaire, aux achats groupés, aux actions d'épargne collective, à l'auto-organisation d'accueil de l'enfance, aux activités parascolaires, aux produits et services gratuits ou obtenus par des systèmes d'échange, aux groupes de parole, aux cafés de parents, etc. Bruxelles offre une gamme très variée d'activités d'entraide pouvant contribuer à un meilleur environnement et une meilleure qualité de vie. Comme observé dans le Rapport thématique, les pénalisations administratives qui sanctionnent l'habitat solidaire sont autant de raisons évoquées par les acteurs pour penser des pistes politiques qui, au contraire, soutiennent et encouragent ces formes d'habitat.

2.1 PRÉSENTATION D'UNE ÉTUDE RÉALISÉE PAR LA FÉDÉRATION DES SERVICES SOCIAUX BICOMMUNAUTAIRES : PORTRAIT D'UNE FEMME DANS LA PRÉCARITÉ

Les personnes qui vivent dans la précarité parcourent souvent un long chemin à travers les services sociaux, elles passent généralement d'une situation précaire à une autre ; la pauvreté n'est pas une situation ponctuelle pour elles, mais bien une situation de longue durée. Le portrait de Safia permet d'éclairer cette situation : cette femme ne parvient pas à s'inscrire à une formation, a des problèmes administratifs à la suite desquels elle se retrouve un temps sans allocation, n'a qu'un travail temporaire via l'article 60 et se retrouve ensuite au chômage pour enfin retrouver un poste temporaire à temps partiel, avec un horaire difficile. Depuis 2007, une seule chose est stable dans son parcours : un groupe de femmes dont les membres peuvent tisser des liens entre elles et où les activités ne sont pas seulement une occasion de se détendre mais ont leur importance aussi en termes d'émancipation. De plus, les conversations au sein du groupe rendent la vie dans la précarité un peu plus supportable.

2.2 PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE FLORA VZW

Flora vzw étudie les mécanismes collectifs d'entraide pour les familles monoparentales. Il s'agit d'activités très variées telles que des actions d'épargne collectives, de shopping gratuit, d'habitat solidaire, des activités scolaires et parascolaires, etc. Ces activités permettent aussi aux parents (célibataires) de se détendre, de parler, de s'entraider, de se concerter, etc. Ces activités prennent forme en dehors de tout cadre institutionnel (par ex. entre

parents d'enfants qui sont à la même école) ou à l'initiative d'une association ou d'un service public.

Elles sont toutes volontaires, flexibles, gérées en commun et la responsabilité est partagée. La liberté est un atout majeur à ce niveau. Les activités ne résoudront pas la pauvreté car les économies réalisées sont anecdotiques, mais elles créent des liens, des connaissances, de la confiance et de l'espoir. Naturellement, elles tiennent compte de ce qui importe aux participants et de leurs priorités.

Ces pratiques ne sont pas vraiment favorisées par le contexte actuel : ces femmes sont confrontées à un grand nombre d'obstacles, dont des obstacles légaux. Une des principales difficultés est l'espace disponible. Deux types de lieu jouent un rôle important pour ces activités :

- Les lieux de rencontre, les lieux accessibles aisément, gratuits, ouverts aux enfants, avec des heures flexibles et une gestion commune. Ces lieux doivent être développés dans des endroits où les femmes se rendent souvent (garderies, écoles, quartier).
- Des points de contact permettant d'échanger des informations sur la mise en place de mécanismes collectifs d'entraide.

Certaines associations, des CPAS ou d'autres services sociaux prévoient déjà ce type de lieux mais le soutien (politique) n'est généralement que très faible. Or, des lieux disponibles à l'échelle locale (ce qui est extrêmement important), sans conditions ou programme prédéfini peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

2.3 RÉACTIONS DE LA SALLE

Des lieux pour les femmes : une «maison des femmes»

Il importe qu'il y ait aussi des lieux destinés aux femmes uniquement, sans quoi certaines femmes pourraient bien ne jamais pouvoir participer aux activités.

Actuellement, la tendance est plutôt d'organiser des activités mixtes. De nombreux projets s'adressant uniquement aux femmes ont été supprimés. Le climat politique actuel ne facilite donc guère les projets et l'existence de lieux destinés aux femmes exclusivement. Toutefois, il reste primordial de garder des lieux spécifiques aux femmes car certaines trouvent important d'avoir des activités entre femmes. Elles sont victimes de cette tendance à la mixité généralisée.

Tout comme il ne faut pas viser des activités exclusivement mixtes, il ne faut pas non plus organiser des activités n'étant destinées qu'aux femmes ou aux hommes. Le secteur de l'aide sociale doit pouvoir proposer une offre diversifiée.

Une «maison des femmes» doit être accessible à tous, et doit être mise sur pied pour et par des femmes. L'accès doit être gratuit.

Où se situent les obstacles ?

Les questions qui persistent sont :

Pourquoi les associations ne peuvent-elles pas assumer ce rôle ? De quelle façon et sous quelle forme une «maison des femmes» peut-elle voir le jour ?

Budget réduit, accès réduit

La réduction des subsides et la disparition des emplois avec le statut ACS compliquent le maintien projets de ce type ou la mise en place d'une telle «maison des femmes». Les projets subsidiés ne répondent quant à eux pas toujours aux besoins du terrain. En outre, les possibilités d'étendre le réseau sont de moins en moins nombreuses.

Les mécanismes d'entraide collectifs : principalement féminins

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à prendre part à des projets de groupe. Ces projets aident les femmes à prendre confiance en elles et créent des liens sociaux. Cette partie du travail social est souvent ignorée et sous-estimée. Ces projets de groupe accessibles au plus grand nombre et qui s'organisent au rythme des femmes sont pourtant d'une importance capitale.

Pendant, les femmes éprouvent elles aussi de plus en plus de difficultés à se mobiliser pour ces projets qui ne sont pas valorisés dans le cadre de leur parcours d'activation. Pour conserver leur allocation, elles doivent tout faire pour trouver du travail et accepter tout type de travail, la participation à des mécanismes d'entraide collectifs n'étant pas toujours considérée comme valable dans le parcours d'activation.

3. THÈME 3 : LA DIMENSION DU GENRE DANS LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le rapport sur l'état de la pauvreté de 2014 aborde la problématique de la précarité du point de vue du genre : dans quelle mesure les femmes sont-elles confrontées à la pauvreté et à la précarité, et quels en sont les aspects spécifiquement «féminins». La politique de lutte contre la pauvreté n'a pas souvent d'objectif explicite en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, et de nombreux services partent d'un service global indifférencié. Pourtant, les services sociaux constatent que la problématique peut être différente chez les hommes et les femmes et ils adaptent dès lors leurs actions en conséquence. A côté de cela, les mesures politiques ont des conséquences qui ne sont pas neutres au niveau du genre. Par exemple, le débat autour de l'individualisation des droits à l'allocation de chômage et au revenu d'intégration acquiert ainsi une dimension de genre.

3.1 INTERVENTION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES CPAS (ET DU PRÉSIDENT DU CPAS DE SAINT-GILLES)

Ces dernières années, sous l'influence de tendances politiques générales, l'idée de l'aide évolue vers l'idée de contrôle : contrôle du parcours, contrôle des conditions. Il s'ensuit qu'il y a de moins en moins de temps pour une aide individuelle, ce qui est une critique récurrente adressée aux CPAS au point de vue de leur fonctionnement. Le travail social est un travail de longue haleine, souvent sans résultats chiffrables. Ceci est inconciliable avec un grand nombre de modalités de financement (par projet) et de conditions de financement (avec des résultats probants, pour un public cible spécifique, etc.).

L'aide aux femmes qui vivent dans la précarité s'inscrit dans une mission d'assistance globale, alors que de nombreuses actions ont, de fait, une dimension de genre. Ainsi, le CPAS de Saint-Gilles aide plus souvent les femmes que les hommes en matière d'électricité, d'eau et de gaz. Les hommes, eux, demandent plus souvent une adresse de référence. Par ailleurs, les hommes bénéficient plus souvent d'aide pour la garantie locative et la prime d'installation que les femmes.

Sans outils informatiques adéquats, il est difficile d'obtenir ces informations pourtant intéressantes et importantes. Les CPAS devraient pouvoir disposer de moyens statistiques adéquats pour adapter leur politique au public cible et aux besoins.

En outre, un CPAS doit tenir compte de la situation familiale de l'utilisateur et ceci est d'autant plus important pour les femmes qui s'occupent d'enfant(s). Si des efforts supplémentaires sont consentis pour leur trouver des places dans des crèches, dans ce contexte de manque de places dans les instances d'accueil de la petite enfance, cette dimension reste un obstacle de taille pour les femmes dans leur insertion socio-professionnelle.

Les chemins que les femmes doivent parcourir sont longs et commencent souvent par l'alphabétisation et la formation, dans un contexte où les tâches ménagères sont souvent effectuées par la femme. Pour les femmes plus âgées, c'est d'autant plus difficile : après un long parcours de formations et d'emploi précaire, le marché du travail leur ferme souvent ses portes.

Une dimension de genre dans la politique de lutte contre la pauvreté est essentielle et les CPAS doivent adapter leur fonctionnement pour parvenir à une véritable émancipation des femmes. Elles doivent toutefois bénéficier du soutien nécessaire pour ce faire.

3.2 INTERVENTION DU FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté a souvent souligné le manque de dimension de genre dans la politique bruxelloise de lutte contre la pauvreté et dans le Rapports bruxellois sur l'état de la pauvreté. Un exemple criant d'une politique ayant des effets différents sur les hommes et les femmes est l'existence du statut de cohabitant, à la fois lié à l'allocation de chômage et au revenu d'intégration. Dans les deux cas, les femmes ont plus souvent que les hommes le statut de cohabitant. Comme l'allocation ou le revenu de remplacement est plus bas pour les cohabitants, les femmes reçoivent souvent un montant inférieur à celui des hommes. C'est, en d'autres termes, un exemple de discrimination indirecte. Les allocations de chômage sont par ailleurs soumises à une dégressivité plus forte pour les cohabitants que pour les célibataires. Cette réglementation n'a pas seulement des conséquences financières, mais elle peut constituer un frein à la solidarité familiale puisque la cohabitation est, pour ainsi dire, découragée.

De plus, le montant de l'allocation de chômage dépend des cotisations ONSS et donc les femmes, qui travaillent plus souvent à mi-temps, à durée déterminée et dont les salaires sont plus bas, contribuent moins en moyenne et perçoivent dès lors un montant plus bas.

Bien que la réglementation en matière d'allocation de chômage et de revenu d'intégration ne soit pas liée au genre, les statistiques démontrent des différences évidentes découlant de cette réglementation. Les directives européennes parlent dans ce cadre de discrimination indirecte.

Dans la lutte pour l'individualisation des droits sociaux, deux formes d'actions sont possibles et souhaitables :

1/ Au niveau juridique : étant donné que, selon les directives européennes transposées dans la législation nationale, le statut de cohabitant est une forme de discrimination indirecte envers les femmes, il serait possible que la réglementation relative au chômage soit condamnée. Dans le passé, de nombreuses actions ont été entreprises en ce sens mais les juges ont toujours refusé de statuer sur le fait que le statut de cohabitant constitue une discrimination indirecte. Aucune question préjudicielle à ce sujet n'a été soumise à la Cour de justice de l'Union européenne à Luxembourg. Toutefois, celle-ci a déjà émis une jurisprudence positive à ce propos. La situation salariale des femmes allemandes a été considérée comme une forme de discrimination indirecte : en Allemagne, les salaires horaires des personnes qui travaillent à temps partiel sont en moyenne moins élevés que ceux des personnes qui travaillent à temps plein. Les femmes travaillent plus souvent que les hommes dans un régime à temps partiel, cela crée des inégalités de genre au niveau du salaire horaire.

2/ Au niveau politique : il devrait être possible de changer la réglementation relative au chômage même sans démarches en justice. Lorsque des organisations sociales et syndicales collaborent, elles peuvent faire passer un signal puissant. Un premier pas dans ce sens fut la création du BMIN (Belgium Minimum Income Network, dans le prolongement de l'EMIN (European Minimum Income Network)) : une concertation entre les grandes organisations syndicales et les différents réseaux qui luttent contre la pauvreté. Ce BMIN plaide pour des allocations minimum égales au seuil de risque de pauvreté et pour la suppression du statut de cohabitant.

Malgré le fait que les autorités bruxelloises n'aient pas de compétence directe en matière de réglementation de chômage et de revenu d'intégration, elles participent à la concertation interfédérale et à la conférence interministérielle «Intégration dans la société» qui leur offre l'accès à une plateforme politique réunissant tous les ministres compétents des différents gouvernements pour défendre une individualisation des droits sociaux.

3.3 RÉACTIONS DE LA SALLE

Les freins de l'accès à l'emploi

Le bas salaire de certains secteurs où travaillent de nombreuses femmes constitue un important frein à l'emploi. Ainsi, un poste à mi-temps dans l'Horeca est synonyme de très bas salaire. Il faut augmenter les bas salaires, et en particulier pour l'emploi à temps partiel.

Évaluation de genre et instruments statistiques

Il est effectivement primordial d'effectuer une évaluation de genre de la politique, une évaluation qui nécessite des statistiques. Il faut notamment un suivi rapproché de ce qu'il advient des personnes qui n'ont plus droit à l'allocation de chômage et de celles qui parmi elles, se retrouvent au CPAS. Néanmoins, il faut également avoir une idée du nombre de personnes qui n'atterrit pas là, autrement dit : quelles femmes disparaissent du champ de vision.

Les associations doivent pouvoir proposer des critères d'évaluation pour une bonne et nécessaire évaluation annuelle de la politique.

Réaction de la région au statut de cohabitant

La région doit examiner les pistes dont elle dispose par exemple, en matière d'individualisation des droits sociaux des personnes qui vivent en habitat solidaire.

Un autre regard sur le travail

Il faut changer les mentalités : les tâches ménagères, l'éducation des enfants ou les soins à des tiers, doivent être valorisés comme un travail rémunéré.

IV. CONCLUSION PAR MME C. FRÉMAULT, MINISTRE COMPÉTENTE POUR LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'AIDE AUX PERSONNES

Je voudrais remercier les organisateurs de cette journée pour m'avoir donné l'opportunité de conclure les travaux de cette table ronde.

Les rencontres avec les secteurs de l'action sociale nous permettent en effet de travailler avec les acteurs de la lutte contre la pauvreté sur des pistes de solutions concrètes.

La connaissance du terrain et l'expérience des associations constituent ainsi une véritable source d'orientation de l'action politique, d'où l'importance de cette rencontre.

Nécessité d'un rapport sur l'état de la pauvreté

C'est avec un très grand intérêt que j'ai pris connaissance des contenus du Rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014. Il s'agit d'un intérêt qui repose sur plusieurs raisons :

Premièrement, il s'agit d'un outil indispensable afin de mener une lutte efficace contre la pauvreté dans notre Région. Comment en effet, pourrait-on orienter et piloter nos outils d'actions sans prendre connaissance de l'état de la question, des facteurs de paupérisation ainsi que des conditions de vie de cette partie de la population bruxelloise, plus d'un tiers, vivant au quotidien la pauvreté ? Ainsi, sans une analyse objective de ces éléments, il serait impossible de planifier des politiques visant des objectifs de réduction de la précarité et/ou de sa prévention.

Deuxièmement, le *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté* attire notre attention sur des publics spécifiques, plus exposés aux risques de pauvreté et qui, pour cette raison, doivent faire l'objet d'analyses spécifiques et approfondies. Ainsi, après s'être attaqué à la problématique de la précarisation des personnes âgées et des jeunes et après avoir approfondi la question du sans-abrisme, l'équipe de l'Observatoire nous propose aujourd'hui d'affronter une question qui me tient particulièrement à cœur, à savoir celle des liens entre les femmes et la pauvreté.

Troisièmement, l'intérêt du Rapport est également à rechercher dans la capacité qu'il a de soulever de manière très concrète une question qui est à mes yeux fondamentale dans le domaine de l'action sociale : celle des

liens entre la problématique de la pauvreté et la question de l'égalité.

Le questionnement est le suivant : pourquoi le simple fait d'appartenir à une catégorie sociale ou à un genre, fait-il varier les risques de pauvreté ? Ou, en d'autres termes, quels sont les facteurs d'inégalité qui, via des processus de discrimination, génèrent de la pauvreté chez les femmes ? C'est exactement en identifiant ces facteurs que le travail de l'*Observatoire* nous indique la voie à suivre pour favoriser l'émancipation de ces femmes de leur condition de personnes pauvres.

Les facteurs d'inégalités

Je voudrais maintenant focaliser votre attention sur trois de ces facteurs d'inégalités générateurs d'exclusion sociale identifiés par le *Rapport Bruxellois sur l'état de la Pauvreté* : la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, la problématique des revenus et la question de l'accès au logement.

Aujourd'hui à Bruxelles, parmi les ménages les plus vulnérables, à savoir les plus exposés aux situations de précarisation, les familles monoparentales sont présentes dans des proportions alarmantes. Cet état des choses concerne en particulier les femmes dans la mesure où, en cas de monoparentalité, le parent impliqué est dans plus que 9 cas sur 10 la mère. Quels sont les facteurs de fragilisation de ce type de ménage ?

- En premier lieu, un accès au marché de l'emploi problématique. Cet accès est d'autant plus incertain dans le cas des mères de petits enfants (0-3 ans). La mère n'est pas disponible sur le marché de l'emploi car elle doit veiller aux soins et à l'éducation des enfants et les enfants ne sont pas admis dans des structures d'accueil de la petite enfance (crèches ou garderies) car ils ont une mère professionnellement inactive. Il s'agit d'une double contrainte qui discrimine à la fois par rapport à l'emploi et par rapport à l'accès aux services. À Bruxelles, aujourd'hui plus que jamais, le manque de places en crèche est criant. Avec un taux de couverture dans les milieux d'accueil subventionnés de 23 %, cette pénurie est particulièrement pénalisante pour les familles pauvres, très souvent des femmes seules, qui se

trouvent entre le marteau et l'enclume, entre l'injonction d'une vie active et l'impossibilité d'inscription de leurs enfants en crèche.

- En deuxième lieu, les revenus des familles monoparentales et donc des femmes sont le plus souvent insuffisant pour faire face à tous les coûts de la vie quotidienne. Ce n'est pas uniquement l'absence d'un deuxième revenu qui sanctionne financièrement ces femmes : il y a également la contrainte de se rabattre sur de l'emploi à temps partiel pour concilier vie familiale et vie professionnelle ou alors, tout simplement, l'absence d'un emploi rémunéré.
- Troisièmement, l'accès au logement constitue également un facteur d'exclusion sociale des familles monoparentales et des femmes. A Bruxelles plus qu'ailleurs, le prix d'une location adaptée à la taille de la famille est souvent financièrement insoutenable par un seul revenu, qui plus est généralement faible. On peut par ailleurs affirmer, que le fait d'être locataire peut constituer une cause de paupérisation ou de surendettement des mères de familles.

Ces trois facteurs, cumulés à tous les autres indicateurs clairement identifiés dans le Rapport dont les contenus ont été discutés aujourd'hui, génèrent de la pauvreté et discriminent ces femmes. Ainsi, depuis la décennie précédente, nous enregistrons une augmentation des femmes sans-abri, des ménages monoparentaux sans-domicile fixe, d'enfants hébergés avec leur mère dans les Maisons d'accueil. Naturellement, toutes les femmes pauvres ne vivent pas en rue. Cependant, il s'agit bien là d'un indicateur qui nous montre que des actions doivent être impérativement entreprises.

Planification des outils de lutte contre la pauvreté des femmes

La planification des outils de lutte contre la pauvreté qui vont voir le jour et seront implémentés au cours de cette législature tiendra compte de ces observations.

Le soutien aux revenus des mères avec enfants va être possible grâce à une politique d'allocations familiales ciblée.

Des politiques d'aide à la parentalité vont être mises en œuvre via le soutien de projets associatifs conçus dans cette optique (intergénérationnel, parascolaire, écoles de devoirs, cohésion sociale, soutien à la scolarité).

Il faut par ailleurs concevoir des structures d'accueil pour la petite enfance accessibles aux enfants des ménages monoparentaux et pauvres de la sorte que parentalité et emploi ne deviennent pas deux principes antagonistes.

Des voies d'accès des femmes à des logements adaptés et financièrement viables vont être ouvertes via les différentes

formes d'incitatifs que l'on peut actionner grâce aux politiques de logement.

Dans le cas du sans-abrisme, plus de places pour des structures d'accueil destinées aux ménages monoparentaux sont prévues. Deux nouvelles maisons d'accueil vont voir le jour au cours de la prochaine législature : une première destinée aux femmes victimes de violences intrafamiliales et une deuxième spécialement destinée aux ménages monoparentaux.

Par ailleurs, le volet de l'accueil des sans-abri spécialement destiné aux «familles en errance» va être soutenu et renforcé *via* son implémentation dans une structure stable au sein un immeuble que nous avons acheté dans ce but.

Nous allons inciter la mise en œuvre de projets spécialement destinés au public des femmes en situation de vulnérabilité sociale. Ce public va être au centre de nos priorités en matière de soutien du travail des réseaux associatifs de première ligne (accès aux services de première ligne, suivi social et accompagnement, aide à l'ouverture et au maintien des droits sociaux, accès aux soins de santé, lutte contre le surendettement et médiation).

Sur le plan des violences subies par les femmes, des campagnes de prévention vont être lancées en matière de lutte contre les violences conjugales. Dans ce contexte, des politiques de sécurisation de l'espace public vont également voir le jour.

La liste des outils envisageables et planifiés est longue et mérite qu'on y consacre du temps et de l'énergie. Elle sera détaillée et présentée dans le cadre du *Plan bruxellois de lutte contre la pauvreté*. Elle constitue une des priorités de mon action en tant que Ministre de l'Aide aux Personnes et de l'Action sociale.

Femmes et sans-abrisme

Permettez-moi de conclure en apportant un élément d'information supplémentaire. Lors de la rencontre d'aujourd'hui, un document supplémentaire a également été présenté. Il s'agit des résultats de la recherche sur les femmes sans-abri menée par le Centre d'appui au secteur du sans-abrisme, La Strada. Ce travail a été effectué sur demande des Ministres en charge de l'Aide aux Personnes au courant de l'année 2014.

Quels sont les enseignements principaux de cette recherche ?

En premier lieu on y apprend que le nombre des femmes définies comme sans-abri est en augmentation. La proportion des femmes dans la population des sans-domiciles fixes n'augmente cependant pas. En réalité, comme dans toutes les grandes villes européennes depuis 2008, c'est la population globale des sans-abris qui

augmente et donc, indirectement, la population féminine. Il faut également considérer que la définition de sans-abri concerne, dans le contexte de cette recherche, également les femmes en Maison d'accueil ou mal logées (chez des proches, dans des logements insalubres, etc.).

Deuxièmement, la recherche nous apprend que la pauvreté de ces femmes et le résultat d'un *cumul initial des vulnérabilités*. *Ce cumul fait d'elles une population susceptible de se retrouver en situation de précarité.*

Troisièmement, nous sommes en mesure de connaître le «portrait» de ces femmes. La femme sans-abri est Belge, résidait à Bruxelles avant l'accueil, est âgée entre 18 et 35 ans (médiane = 31 ans), est isolée, avec ou sans enfant, vient d'un domicile privé avant de séjourner en centre d'hébergement d'urgence, et voit sa durée de séjour s'allonger.

Deux grandes catégories composent cette population : les femmes isolées, souffrant de problèmes psychiques d'une part, et les femmes victimes de violences conjugales d'autre part. Dans le groupe des femmes victimes de violences conjugales, il a été mis en avant l'importance de la place de l'enfant, perçu à la fois comme moteur du «changement», mais également parfois comme frein à la «sortie de galère».

La recherche de la Strada nous permet d'orienter nos politiques en matière de sans-abrisme. Comme déjà annoncé, des structures d'accueil spécialement adaptées à ce type de public verront le jour pendant cette législature. D'autre part un programme ambitieux d'accès au logement, un programme dénommé *Housing first*, va démarrer ces prochaines semaines et sera soutenu et développé pendant les années à venir.

Il est en effet primordial de concevoir des structures qui répondent aux besoins spécifiques d'un public, les femmes sans-abri, qui rencontre des besoins particuliers et des problématiques particulièrement aigues. Seul un accompagnement ciblé et adapté nous permettra de combattre avec efficacité un phénomène tristement de plus en plus présent dans nos grandes villes européennes.

ANNEXE : PARTICIPANTS À LA TABLE RONDE

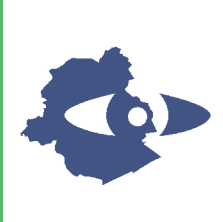
	Nom	Prénom	Organisation
1	AHIDAR	Fouad	Brussels Hoofdstedelijk Parlement fahidar@bruparl.irisnet.be
2	ARNOULD	Marie	Service d'Aide aux Familles bruxelloises asbl marie.arnould@aidefamiliale.be
3	AZDAD	Abderrachid	Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale - Collaborateur du député Amet GJANAJ aazdad@parlbru.irisnet.be
4	BARGIBANT	Monique	Conseil des Femmes Francophones de Belgique, asbl m.bargibant@cffb.be
5	BLANCKE	Birger	Fédération Bico bico.federatie@skynet.be
6	BORIGHEM	Antoine	Cellule soutien à la parentalité - Direction Etudes et Stratégies ONE Antoine.Borighem@one.be
7	BOUHON	Martin	Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, Groupe cdH mbouhon@parlbru.irisnet.be
8	BRIDTS	Caro	Samenlevingsopbouw Brussel caro.bridts@samenlevingsopbouw.be
9	CAMARGO	Béatrix	ULB bcamargo@ulb.ac.be
10	CARRAGGI	Linda	Service des Affaires sociales de l'Administration communale de Saint-Gilles lcarraggi@stgilles.irisnet.be
11	CHAUDHARY	Iram	asbl Porte ouverte porte-ouverte@open-deur.be
12	COLLIGNON	Thibault	Les Foyers d'Accueil lesfoyersdaccueil@optinet.be
13	COLSON	Michel	Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale mcolson@parlbru.irisnet.be
14	COPPENS	Kathleen	Overlegplatform Geestelijke Gezondheid Gebied Brussel-Hoofdstad c.d@pfcsm-opgg.be
15	CORNIQUET	Claire	Lire et écrire Bruxelles claire.corniquet@lire-et-ecrire.be
16	DAEMS	Amélie	Asbl Flora ameliedaems@florainfo.be
17	DAENENS	Sabine	Kabinet Staatssecretaris Debaets sdaenens@debaets.irisnet.be
18	DARDENNE	Olivia	La Strada odardenne@lastrada.irisnet.be

	Nom	Prénom	Organisation
19	DARON	Cécile	La ligue des Familles asbl c.daron@liguedesfamilles.be
20	DE BONHOMME	Michèle	Equipes d'Entraide St Vincent de Paul - AIC Belgique equipes.dentraide@skynet.be
21	DE DECKER	Eline	KULeuven
22	DEBRUYNE	Louis	Groen Fractie louis.debruyne@groen.be
23	DECLERCQ	Marguerite	Resto du Coeur
24	DECOUX	Dominique	Présidente du CPAS de Schaerbeek dominique.decoux@cpas-schaerbeek.be
25	DEGUERRY	Murielle	Observatoire de la santé et du social mdeguerry@ccc.irisnet.be
26	DEJONGHE	Carla	Brussels Hoofdstedelijk Parlement cdejonghe@bruparl.irisnet.be
27	DEKONINCK	Christine	Cabinet du Ministre P. Smet cdekoninck@smet.irisnet.be
28	DERACHE	Claire	Plateforme de Concertation pour la Santé Mentale en Région Bruxelles-Capitale c.d@pfesm-opgg.be
29	DEVRESSE	Anne	La Maison Rue Verte/ Maison d'accueil pour femmes et enfants lamaisonrueverte@scarlet.be
30	DIERICKX	Ariane	Maisons d'Accueil l'Ilot ASBL
31	DUFOUR	Anne-Virginie	SOS VIOL sosviols@gmail.com
32	EGGERICKX	Mireille	Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté eggerickx@fbfp.be
33	EMMERY	Isabelle	Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale iemmery@skynet.be
34	ENGLERT	Marion	Observatoire de la Santé et du Social menglert@ccc.irisnet.be
35	EVERAERT	Lieselot	Steunpunt tot bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting lieselot.everaert@cntr.be
37	FEYAERTS	Gille	Observatorium voor Gezondheid en Welzijn gfeyaerts@ggc.irisnet.be
38	FONTEYN	Charlotte	CHU Saint-Pierre Charlotte_FONTEYN@stpierre-bru.be
39	FRANCKART	Luc	Resto du Cœur de Laeken restoducoeur@cpasbru.irisnet.be
40	FRONTIER	Adeline	Conseil des Femmes Francophones de Belgique, asbl adeline.frontier@gmail.com
41	GALVAN	Iria	Lire et Écrire Bruxelles iria.galvan@lire-et-ecrire.be
42	GECZYNSKI	Sharon	Observatoire bruxellois de l'Emploi sgeczynski@actiris.be
43	GERAETS	Claire	Parlement de la Région de Bruxelles claire.geraets@mplp.be
44	GILLIS	Olivier	Cabinet du Ministre D. Gosuin OGillis@gosuin.irisnet.be

	Nom	Prénom	Organisation
45	HERCOT	David	Observatoire de la Santé et du Social dhercot@ccc.irisnet.be
46	HERMANS	Christiane	Gewestelijke overheidsdienst Brussel - Brussel gewestelijke coördinatie - Directie Gelijke Kansen CHERMANS@sprb.irisnet.be
47	HERSCOVICI	Anne	anne.herscovici@ecolo.be
48	HOUTMAN	Brigitte	Talita asbl talita.info@skynet.be
49	HUYTEBROECK	Evelyne	Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale evelyne.huytebroeck@ecolo.be
50	IOANNIDIS	Fotoula	Parlement de la Région de Bruxelles
51	JANSEN	Carine	SERVICE PUBLIC DE WALLONIE - SECRETARIAT GÉNÉRAL - Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (DiCS) carine.jansen@spw.wallonie.be
52	LAWRIZY	Hajar	Brussels Hoofdstedelijk Parlement hlawrizy@bruparl.irisnet.be
53	LEIVA-OVALLE	Fabrizio	SPP Intégration sociale - Service Politique contre la pauvreté Fabrizio.leiva-ovalle@mi-is.be
54	LEMAIGRE	Thomas	thomas@lemaigre.net
55	LUIS SEQUEIRA	Anne-Marie	La Maison Rue Verte/ Maison d'accueil pour femmes et enfants lamaisonrueverte@scarlet.be
56	LUYTEN	Sarah	Observatorium voor Gezondheid en Welzijn sluyten@ggc.irisnet.be
57	MALBERT	Nadine	CHU Saint-Pierre Nadine_MALBERT@stpierre-bru.be
58	MALCHAIR	Corinne	CDCS cmalchair@cdcs-cmdc.be
59	MANDANE	Annick	COCOF – direction des affaires sociales et de santé amandane@cocof.irisnet.be
60	MARON	Alain	Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale alain.maron@ecolo.be
61	MASUY	Amandine	IWEPS a.masuy@iweps.be
62	MAZINA	Déo	Observatoire de la santé et du social dmazina@ccc.irisnet.be
63	MILLAN	Julie	Conseil économique et social jmillan@ces.irisnet.be
64	MOESTERMANS	Herlindis	Vrouwenraad nvr.hmoestermans@amazon.be
65	MONDELAERS	Nicole	BWR nicole.mondelaers@bwr.be
66	MORENVILLE	Catherine	Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, groupe Ecolo catherine.morenvill@ecolo.be
67	MORMAL	Marguerite	Conseil des femmes mmormal@gmail.com
68	NDAYISABA	Odette	Resto du Coeur
69	NOËL	Laurence	Observatoire de la Santé et du Social lnoel@ccc.irisnet.be
70	OBANDO	Esneda	esnedaobando@yahoo.fr

	Nom	Prénom	Organisation
71	ODDIE	Deborah	AMA - Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri d.oddie@ama.be
72	ORY	Karolien	JES-Brussel karolien.ory@jes.be
73	OUALI	Nouria	Centre METICES- Genre et Migration – ULB nouali@ulb.ac.be
74	PARENT	Amandine	Conseil des Femmes Francophones de Belgique, asbl
75	PATERNOSTRE	Brigitte	Commission communautaire commune - Direction du service de l'Aide aux personnes bpaternostre@ggc.irisnet.be
76	PAYFA	Martine	Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
77	PESAVENTO	Edwina	Oeuvre de l'Hospitalité - Home Du Pré
78	PEETERS	Bart	Brussels Platform Armoede bart@brussels-platform-armoede.be
79	PIETERS	Christine	Resto du Coeur
80	POGOSSIAN	Tatiana	SETIS BXL pogossiantatiana@hotmail.com
81	POLSPOEL	Liesbet	Brussels Hoofdstedelijk Parlement lpolspoel@bruparl.irisnet.be
82	POMA	Charlotte	Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale Groupe MR cpoma@parlbru.irisnet.be
83	RAISS	Saliha	Brussels Hoofdstedelijk Parlement sraiss@bruparl.irisnet.be
84	RENTEUX	Sabine	Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (Badje) asbl sabine.renteux@badje.be
85	RODRIGUEZ	Ana	Action syndicale des Femmes CSC Bruxelles u05arm@acv-csc.be
86	ROSIER	Jeanine	Groupe Femmes CSC Bruxelles fc187794@skynet.be
87	RYVERS	Suzanne	Kabinet Schepen Adelheid Byttebier, Nederlandstalig Onderwijs en Cultuur, Gelijke Kansen en Aankopen sryvers@schaarbeek.irisnet.be
88	SASSI	Bruna	CFFB tis.sassi@skynet.be
89	SALEME	Elsa	Groupe Femmes CSC Bruxelles esaleme@gmail.com
90	SCALMANI	Giorgia	Vie féminine adjointe-bruxelles@viefeminine.be
91	SCHELSTRAETE	Christa	Aide aux familles christa.marina@hotmail.com
92	SCHONKER	Noémie	Fédération Laïque de Centres de Planning Familial - FLCPF nschonker@planningfamilial.net
93	SENEL	Tolga	Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale tsenel@parlbru.irisnet.be
94	SENHADJI	Khadija	Observatoire bruxellois de l'Emploi ksenhadji@actiris.be
95	SERRE	Alexia	Fédération des Services Sociaux Bicommunautaire alexia.serre@fdss.be

	Nom	Prénom	Organisation
96	SEVERIN	Patrick	Instantans Productions pseverin@instantproductions.be
97	SPINETTE	Jean	CPAS de Saint-Gilles
98	SUPO	Margarita	Groupe Femmes CSC Bruxelles
99	THEUNISSEN	Anne-Françoise	Groupe Femmes CSC Bruxelles theunissenannefrancoise@gmail.com
101	VAN CAUWENBERGE	Katelijan	CMDC kvancawwenberge@cmdc-cdcs.be
102	VAN HOOTEGEM	Henk	Steunpunt tot bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting henk.vanhootegeem@cntr.be
103	VAN NIEUWENBORGH	Aurélien	Fédération Bico secretariat.bico.fede@gmail.com
104	VANDEN EEDE	Evelynne	Resto du Coeur
105	VANACKER	Sofie	Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus (FAMD) sofie.vanacker@smbg-famd.be
106	VANHESSEN	Christine	AMA - Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri c.vanhessen@ama.be
107	VEGAIRGINSKY	Catherine	Centre Bruxellois de Promotion de la Santé (CBPS) catherine.vegaïrginsky@cbps.be
108	VERDIER	Magali	Vie féminine adjointe-bruxelles@viefeminine.be
109	VERHAEGEN	Lydwine	Fédération des Institutions Médico-Sociales (FIMS) fims.asbl@skynet.be
110	VERLINDEN	Marc	Conseil économique et social mverlinden@ces.irisnet.be
111	VERSLUYS	Christelle	Réseau Wallon de lutte contre la pauvreté christelleversluys@yahoo.fr
112	VINCENT	Antoine	Restojet antoine.vincent@amontfort.be
113	VINIKAS	Bruno	Forum bruxellois de Lutte contre la Pauvreté bruno.vinikas@skynet.be
114	VITALI	Rocco	Cabinet de la Ministre C. Fremault rvitali@fremault.irisnet.be
115	VUYLSTEKE	Nathalie	Oeuvre de l'Hospitalité - Home Du Pré nathvuylsteke@hotmail.com
116	WAGENER	Martin	La Strada mwagener@lastrada.irisnet.be
117	WAUTHIER	Anne-Michèle	Cabinet de la Ministre C. Fremault amwauthier@fremault.irisnet.be
118	WILLAME-BOONEN	Magdeleine	Conseil de l'Égalité et du CFEP willame-boonen@skynet.be
119	WILLEMS	Gudrun	VGC - Algemene directie welzijn, gezondheid & gezin Armoedebestrijding gudrun.willems@vgc.be
120	WIRTZ	Manon	Service d'aides aux familles du CPAS de Woluwe-Saint-Pierre mwirtz@woluwe1150.irisnet.be
121	YANNART	Melody	Observatoire de la santé et du social myannart@ccc.irisnet.be



Synthèse de la table ronde

RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2014

La table ronde est organisée à l'occasion de la publication bisannuelle du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. Cette table ronde aborde les conclusions du rapport avec quelques acteurs concernés et formule des pistes de travail pour les décideurs politiques.

Ces pistes doivent alimenter le débat parlementaire et le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté, elles doivent également orienter l'action publique vers la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Un public varié est convié à prendre part à la table ronde : les parlementaires et ministres bruxellois, des décideurs politiques locaux des communes et des CPAS, des intervenants sociaux, des femmes en situations de précarité/pauvreté, des administrations et d'autres personnes intéressées.

Cette année, le débat fut organisé autour du thème « Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise ». Le débat fut organisé autour des présentations de quelques contributions des Regards Croisés et de quelques pistes politiques éventuelles découlant des constats du Rapport thématique de 2014.

Cette synthèse de la table ronde reprend le contenu des présentations et des réactions du public.

www.observatbru.be

Ce document est également disponible en néerlandais.

Dit document is ook in het Nederlands beschikbaar onder de titel :
'Synthese van de rondetafel. Brussels armoederapport 2014'